

Négociation santé pour les fonctionnaires : La direction joue la montre

En 2015, la CGT signait un accord pour la participation de l'employeur à la cotisation d'une complémentaire santé pour un montant de 37,50 € par mois pour les fonctionnaires.

Cet accord était une première étape pour permettre plus d'équité entre salariés fonctionnaires et de droits privés. En effet, ces derniers bénéficient d'un contrat groupe santé/prévoyance collectif, avec une participation de l'employeur aux cotisations à hauteur de 60%.

De nouvelles négociations

Le 6 décembre, la direction annonce l'ouverture d'une négociation prévue le 2 février 2017.

La direction ne respecte pas les engagements de l'accord signé en 2015 qui prévoyait:

1. L'ouverture d'une négociation afin, en cas d'accord avec les Organisations Syndicales, de mettre en place un régime collectif pour les fonctionnaires à compter du 1^{er} janvier 2017,
2. Le maintient du principe de la prime et une rediscussion afin, de proposer une revalorisation de son montant, en cas de non conclusion d'un accord portant sur la mise en place d'un régime collectif.



Des demandes convergeantes

Le 2 février vont débuter les négociations sur la santé. L'objectif de la CGT est d'obtenir la prise en charge pour les fonctionnaires de 60 % de leurs cotisations.

Les salariés ne peuvent pas faire les frais du non respect des engagements de la direction et du retard pris dans les négociations.

La CGT a donc demandé, pour l'année 2017, la revalorisation de la prime de participation de l'employeur à la cotisation complémentaire des fonctionnaire, en attendant l'aboutissement des négociations. Cette demande a été partagée par l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

Espérons que l'attitude de la direction sera constructive; la balle est maintenant dans son camp!

En attendant, en 2017, la participation de l'employeur est reconduite comme prévu dans l'accord de 2015.

La direction refuse de revaloriser la participation de l'employeur pour 2017!

Et ce alors même que le départ des fonctionnaires en retraite va faire économiser 2 millions d'€, à l'entreprise, sur l'enveloppe 2017 par rapport à celle de 2016.

Elle considère qu'elle a déjà fait beaucoup pour les fonctionnaires.

La direction s'est appuyée sur des faits sans aucune relation avec le dossier santé; l'intégration d'une partie des primes dans le TIB des fonctionnaires, le paiement de l'ICP, le prolongement de 6 mois du TPSH (un comble!), afin de refuser la demande de revalorisation de la CGT!

Pour résumer, l'attitude de la direction: "je donne d'une main, ce que je reprends de l'autre"! Quel cynisme!